

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 9 novembre 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

20 personnes assistent à la séance.

2015-11-693 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et résolu que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 31.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-694 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2015-11-695 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-696 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES D'OCTOBRE 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses d'octobre 2015.

2015-11-697 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés d'octobre 2015 au montant de 122 622.31 \$.

La liste des salaires pour le mois d'octobre 2015 est également déposée.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-11-698 RAPPORT DU MAIRE 2015 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire Paul Sarrazin fait rapport sur la situation financière de la municipalité en vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal et de l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

2015-11-699 AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ACTE DE VENTE – TERRAIN RUE DU ROCHER

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la municipalité et les propriétaires du 14, rue du Rocher;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le Maire et la direction générale à signer les documents concernant cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-700 PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et familles de Sainte-Cécile-de-Milton ont demandé de revoir la politique de tarification de la carte loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la politique de remboursement coût majoré service loisirs de Granby est désuète;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil encourage la population à participer à des activités sportives et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE ces activités sont disponibles en vertu de l'entente loisirs entre la ville de Granby et la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter le programme d'incitation aux activités sportives et culturelles daté du 9 novembre 2015 qui entrera en vigueur dès janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-701 CLUB DE MOTONEIGES – VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2015-2016

Soumis : Plan à l'effet de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et le Conseiller présents, de valider sept passages de véhicules hors route sur notre territoire, soit :

1. Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
2. Route Boileau (à partir de l'intersection de la route 137 cohabitation sur 100 mètres)
3. 3^e Rang Ouest (près du numéro 141,
4. 3^e Rang Ouest (à l'Est du 461, traverse directe)
5. 1^{er} Rang Ouest (face au 685, conjoint sur 150 mètres)
6. 1^{er} Rang Ouest (près du 933, traverse directe)
7. 5^e Rang (près des Écuries Eureka)

La route 137 Sud étant, sous la juridiction du Ministère des Transports, une demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-702 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Avis de motion est donné par Richard Pigeon que lors de la séance extraordinaire du conseil à être tenue le 21 décembre 2015 sera proposé pour adoption un règlement fixant les taux de taxes et les tarifications des services pour l'exercice 2016 et les conditions de perception.

2015-11-703

NOMINATION ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU CHEF INCENDIE

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Philippe Brasseur au poste de chef du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Rainville assumait l'intérim depuis le départ de monsieur Brasseur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rainville a les compétences nécessaires pour assumer ce poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de nommer monsieur Claude Rainville à titre de chef du service incendie Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-704

AUTORISATION DE PAIEMENT À POUSSE VERT DANY ALLARD INC.

CONSIDÉRANT QUE Pousse Vert Dany Allard Inc. a été mandaté pour divers travaux dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus de nettoyage des fossés sur les rues Rose-Marie et Ménard sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des fossés de la rue Racine a été effectué et que les travaux de remplacement des ponceaux sur le 1^{er} rang Ouest et le 3^e rang Est sont complétés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement de 11 864.00 \$ + taxes à Pousse Vert Dany Allard Inc.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-705

AUTORISATION DE PAIEMENT À TRANSPORT ET EXCAVATION BEN BENNY INC

CONSIDÉRANT QUE les entrées charretières sur les rues Rose-Marie et Ménard sont achevées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement de 13 186.20 \$ + taxes à Transport et excavation Ben Benny Inc.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-706

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE les travaux de stabilisation de la section du cours d'eau Lachapelle qui longe le 3^e rang Ouest nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE le signataire d'une telle demande doit être désigné par résolution municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'identifier M. Pierre Bell, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de personne désignée pour signer les documents relatifs à la demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-11-707 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

L'officier municipal fait rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2015 soit :

Agrandissement 1

Canalisation, entrée charretière, ponceau 5

Construction bâtiment principal 1

Installation septique 2

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 2

Rénovation, réparation et modification 1

Pour un total de 12 permis et une valeur totale de 367 500.00 \$

2015-11-708 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # D15-12 / LOT 3 555 590

Nom : M. Yves Daigle
Adresse : 915 3^e Rang Ouest
Zonage municipal : A-5

Objet de la demande

Le requérant souhaite obtenir une dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement du bâtiment accessoire de type garage de grandeur 7.35 mètres par 7.96 mètres dans la cour arrière. La demande vise à implanter le bâtiment accessoire à 0.00 mètre de la marge latérale droite et de 1.50 mètre pour la marge arrière au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage # 461-2008 pour la marge arrière et latérale.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a pris possession en juillet 2007 de la propriété et que le bâtiment accessoire était déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur du bâtiment est de 7.35 mètres par 7.96 mètres sur fondation de béton et qu'il serait possible de le déplacer mais à un coût très élevé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser la dérogation mineure pour un bâtiment accessoire mal implanté de type garage (7.35 mètres par 7.96 mètres).

Adoptée à l'unanimité

2015-11-709 DOSSIER PIIA-2 MONSIEUR SYLVAIN PAPINEAU / 278 RUE PRINCIPALE

Demande de permis : 2015-211
Adresse : 278 rue Principale
Zonage municipal : C0-3

Objet de la demande et caractéristiques de la demande :

Rénovation du bâtiment principal de type résidence unifamiliale

- Changement du revêtement de bardeau d'amiante peint blanc pour un clin de vinyle identique à celui qui est actuellement installé sur la partie arrière de la propriété;
- Changement de la porte située sur le côté sud en acier pour une identique;
- Changement d'une fenêtre et d'une porte-patio, toutes deux situées à l'arrière de la propriété, pour des identiques;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles fenêtres sont de type guillotine et qu'elles, de même que la porte-patio, sont situées à l'arrière de la propriété et conséquemment peu visible à partir du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux et de leurs couleurs est judicieux et que ce dernier s'harmonise à la partie arrière de la propriété et à celles des immeubles voisins;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le vinyle ne soit pas préconisé par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 434-2006, mais que ce dernier s'harmonise avec le reste du revêtement extérieur existant à l'arrière de la propriété;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy et résolu d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à Monsieur Sylvain Papineau du permis de rénovation de la résidence sise au 278, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne qui a reçu une lettre l'avisant des règles pour faire des feux demande si elle a été la seule à recevoir cette lettre?

Le maire répond que non il y en a eu plusieurs.

Un citoyen demande de quel terrain il s'agit sur la rue du Rocher?

Le maire répond : que c'est une portion du 14 du Rocher.

Un citoyen demande que fera la municipalité avec le terrain de la rue du Rocher?

Le maire répond que la municipalité va remblayer l'étang et qu'il sera un terrain municipal.

Un citoyen demande pourquoi il y a une liste de fournisseur dans le rapport du Maire?

Le maire répond que c'est une exigence du code municipal de nommer les entreprises ayant eu des contrats de plus de 25 000 \$ dans les 12 derniers mois ainsi que les entreprises dont la somme des contrats est de plus de 25 000 \$.

Un citoyen demande que la municipalité fasse une répartition égale à tous les entrepreneurs en excavation de la municipalité?

Le maire répond qu'il prend note de la demande.

Un citoyen demande combien la municipalité a dépensé en frais d'avocat cette année?

Le maire répond que nous allons vérifier et lui revenir.

Après vérification, pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2015, les frais d'avocat sont de 21 791.24 \$.

Un citoyen demande si c'est vrai qu'un des employés de voirie s'est fait offrir une baisse de salaire de 5 \$ l'heure?

Le maire répond qu'il ne parlera pas des dossiers personnels des employés de la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande pourquoi la municipalité baisse le salaire d'un de ses employés?

Le maire répond que les discussions entre la direction et les employés ne sont pas du domaine public.

2015-11-710 ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Goyette que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 04.

Adoptée à l'unanimité

M. Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire